

Petit rappel demandes de dérogations...

Comment dois-je faire une demande de Dérogation ?

- Je passe par mon Président de Commission Régionale Descente (plus vulgairement : mon PCRD).
- Je lui explique pourquoi je souhaite une dérogation et pour quelle course j'en aurai besoin. **(1)**
- J'attends une réponse du PCRD, qui attend lui-même l'aval de la Commission Nationale.

Que fait mon PCRD après que je lui ai demandé une dérogation ?

- Il analyse la demande, voit si elle est acceptable ou pas et donne un avis.
- Il retransmet cette demande dérogation par le biais d'un tableau où toutes les infos nécessaires figurent, son avis est également présent. **(2)**
- Il attend une réponse de la Commission Nationale Descente (en patois kayakiste : la CND).

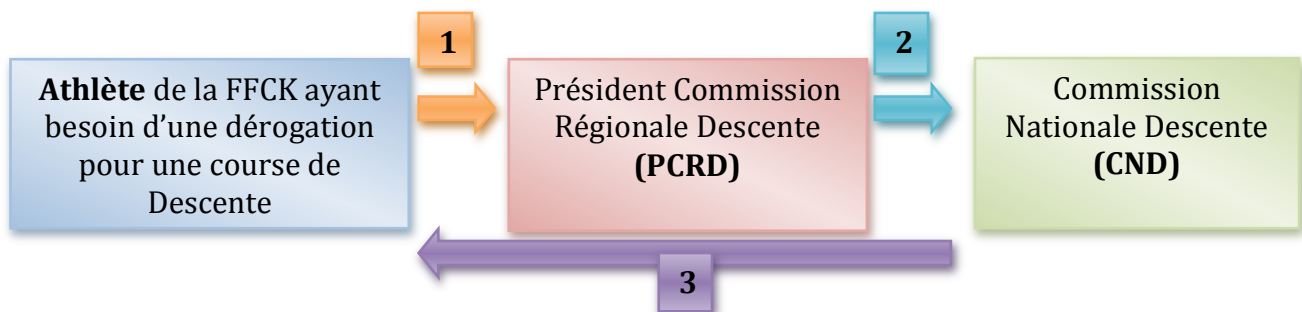
Que fait la CND quand elle reçoit une demande de dérogation ?

- Elle l'analyse, la discute, voit si les raisons sont acceptables...
- Elle tranche : oui ou non.
- Si oui, l'athlète est ajouté sur la liste des personnes pouvant s'inscrire à la course (par le biais du logiciel informatique puisque les inscriptions sont informatisées maintenant).
- Elle donne la réponse au PCRD et au compétiteur concerné et justifie. **(3)**

Combien de temps avant une course dois-je faire ma demande de dérogation ?

→ Le plus tôt possible et jusqu'à 1 semaine avant, le temps que le PCRD transmette l'information, que la CND la traite, et que les inscriptions pour la courses soient encore ouvertes.

(En moyenne, la CND répond au plus tard le jour qui suit la demande de dérogation.)



La descente, l'esprit de la rivière en compétition

Dans quels cas faire une demande de dérogation pour participer à une course de descente :

- Pour une course nationale : si je n'ai pas les 4 courses obligatoires au classement numérique. Je peux demander une dérogation si j'ai une raison valable pour ne pas avoir ces 4 courses (ex : maladie ou blessure avec certificat médical, annulation de course à laquelle j'étais inscrit, autre empêchement à justifier et qui sera traité par la CND).
- Pour les championnats de France : je n'ai pas participé à une course nationale me permettant l'accès aux championnats de France et je suis en équipe de France sénior. Défendre son absence à la course et faire une demande de dérogation.

Pour les athlètes en liste ministérielle (jeune, senior et élite), quelque soit la discipline de la FFCK, l'accès direct à un sélectif national est possible. Prendre contact avec la CND pour faire la demande et être ajouté à la liste des athlètes pouvant s'inscrire à la dite course.

Pour des athlètes participant à un double (ou triple) projet dans plusieurs disciplines (exemple Ocean Racing et Descente), une demande de passerelle inter-activité est possible. Il faut faire la demande directement auprès des commissions nationales d'activité des deux disciplines concernées.